

Les "petits" villages du Valinco pollués en attendant des stations d'épuration

Une association monte au créneau pour dénoncer "des rejets dans la nature". En cause, l'absence de structures d'assainissement, due au manque de financements et aux contraintes administratives

Dans le Valinco, des eaux usées seraient déversées dans la nature, selon nos confrères de France 3 Corse Via Stella. Charles Tomasini, le président de l'association Acqua per tutti, à l'origine de la médiatisation de l'affaire, revient sur la situation. "Six villages de la communauté de communes du Valinco ne possèdent pas de station d'épuration. Du coup, cela est rejeté dans la nature. Dans une villa, tout se déverse

à 50 m d'une maison", regrette-t-il. Principalement lorsqu'il évoque les financements. "Les habitants de certaines communes paient une taxe d'assainissement, 1,70 euro par m³ prélevé pour la collecte et la dépollution. À Olmeto, ils paient 1,64 euro et ils ont une station d'épuration, alors qu'on ne nous parle pas de prix", oppose-t-il. Mais il n'ignore pas que cette commune est "plus grosse et a plus de moyens" que celles qui

sont sans station d'épuration. Quoi qu'il en soit, l'argument ne suffit pas à justifier l'abandon des plus démunis.

"On nous dit qu'il y a des démarches en cours pour enfin faire en sorte que cette situation cesse. On ne voit toujours rien venir. Et personne ne fait rien", déplore-t-il.

La communauté de communes du Sarténais-Valinco assure travailler sur le sujet pour l'ensemble des communes concernées. Les

travaux se chiffrent en millions. La loi, dans un cadre européen, interdit ces rejets d'eaux usées dans la nature.

Si les coûts ont été pris en compte en accordant des délais pour respecter cette loi, de nombreuses communes ne sont pas près de pouvoir rentrer dans les clous.

Pour autant, l'association note que "personne ne dit rien. Tout le monde le sait, on l'a déjà dit, mais on cautionne".

Faute de pouvoir faire autrement, est-il véritablement possible de sanctionner ? Il semble que les communes ayant enclenché des démarches bénéficient d'une plus grande indulgence.

Mais le chemin est long, et les contraintes administratives et financières sont grandes.

En attendant, Charles Tomasini affirme que les "gens n'en peuvent plus".

J.-F. C.

Adec et Odarc envoient du bois pour structurer la filière forêt

L'agence de développement économique et l'office du développement agricole mettent 3,5 M€ sur la table. Avec un appel à projets visant à apporter des réponses concrètes aux attentes et inquiétudes des acteurs concernés

Une enveloppe. Une stratégie. Un cadre. Deux chefs d'orchestre, les présidents de l'agence de développement économique (Adec) et de l'office du développement agricole (Odarc). Le tout, au service de la filière forêt-bois.

Face aux difficultés d'un secteur qui peine à se mettre en ordre de marche depuis plusieurs années, face aux craintes maintes fois exprimées par les professionnels, Adec et Odarc ont planché main dans la main.

L'idée, non pas proposer des solutions palliatives. Bien davantage instaurer les conditions d'une véritable

structuration d'une filière forêt-bois à l'évidence en souffrance. Et pour laquelle l'Assemblée de Corse a adopté le 30 septembre dernier une stratégie territoriale visant à accompagner ce secteur.

L'agence de développement économique et l'office du développement agricole sont partis d'un constat simple, mais n'ayant jamais trouvé de solutions pérennes : le potentiel forestier n'est pas exploité en Corse. Du coup, les activités qui s'y adossent se sont peu à peu éteintes. Il reste un nombre infinitésimal de scieries, par exemple, dans l'île.

D'où l'ouverture d'une réflexion aujourd'hui aboutie. Exposée hier, en duo, par Jean-Christophe Angelini et François Sargentini.

À la clé, une enveloppe d'un mon-



Deux présidents, Jean-Christophe Angelini (Adec) et François Sargentini (Odarc) pour accompagner les entreprises de la filière bois-forêt. / PHOTO MICHEL LUCCIONI

Le cap est fixé, voir émerger des acteurs compétitifs dans la filière, avec des exigences tout à la fois territoriales et environnementales, technologiques et organisationnelles ainsi que d'adaptation au marché.

Qui est concerné ? Les entreprises qui œuvrent en amont, exploitants forestiers, coopératives, etc. Mais également celles appelées de première transformation des produits forestiers (sciage du bois, broyage, stockage et découpe du liège, entre autres) et celles dites de deuxième transformation du bois et du liège (dans le secteur de l'habitat et de l'artisanat). Quant au calendrier de l'appel à projets, il se fera en deux temps, 15 mai et 31 décembre, modalités disponibles auprès de l'Adec et de l'Odarc.

"Les investissements sont suscepti-